

DATES DE CHASSE AU GIBIER D'EAU (Conditions spécifiques) ET OISEAUX DE PASSAGE DANS LA MANCHE

Sous réserve de modifications par Arrêté Ministériel

			OUVERTURE DPM	OUVERTURE SPECIFIQUE	FERMETURE
		Oie cendrée	l ^{er} samedi août, 6h0(21 août à 6h00	31 janvier
	Oies	Oie des moissons	1 ^{er} samedi août, 6h00	21 août à 6h00	31 janvier
		Oie rieuse	1 ^{er} samedi août, 6h00	21 août à 6h00	31 janvier
		Bernache du Canada	1 ^{er} samedi août, 6h0(21 août à 6h00	31 janvier
	4.	Canard chipeau	1 ^{er} samedi août, 6h0(15 septembre à 7h00	31 janvier
	face	Canard colvert	1 ^{er} samedi août, 6h0(21 août à 6h00	31 janvier
	Canards de surface	Canard pilet	1 ^{er} samedi août, 6h0(21 août à 6h00	31 janvier
		Canard siffleur	1 ^{er} samedi août, 6h0(21 août à 6h00	31 janvier
		Canard souchet	1 ^{er} samedi août, 6h0(21 août à 6h00	31 janvier
		Sarcelle d'été	1 ^{er} samedi août, 6h0(21 août à 6h00	31 janvier
		Sarcelle d'hiver	1 ^{er} samedi août, 6h0(21 août à 6h00	31 janvier
	so.	Fuligule milouin	1 ^{er} samedi août, 6h0(15 septembre à 7h00	31 janvier
	Canards plongeurs	Fuligule morillon	1 ^{er} samedi août, 6h0(15 septembre à 7h00	31 janvier
	Can	Garrot à oeil d'or	1 ^{er} samedi août, 6h0(21 août à 6h00	31 janvier
		Nette rousse	1 ^{er} samedi août, 6h0(15 septembre à 7h00	31 janvier
The same of the sa	Su	Eider à duvet	1 ^{er} samedi août, 6h0(21 août à 6h00	du 1er au 10 février :
	nari	Fuligule milouinan	1 ^{er} samedi août, 6h0(21 août à 6h00	chasse uniquement en
	Canards marins	Harelde de Miquelon	1 ^{er} samedi août, 6h0(21 août à 6h00	mer (laisse de basse me
		Macreuse noire	1 ^{er} samedi août, 6h0(21 août à 6h00	jusqu'à 12 miles
		Macreuse brune	1 ^{er} samedi août, 6h0(21 août à 6h00	nautiques)
	Rallidés	Foulque macroule	1 ^{er} samedi août, 6h0(15 septembre à 7h00	31 janvier
		Poule d'eau	1 ^{er} samedi août, 6h0(15 septembre à 7h00	31 janvier
	~	Râle d'eau	1 ^{er} samedi août, 6h0(15 septembre à 7h00	31 janvier
1		Barge à queue noire		chasse suspendue	31 janvier
69		Barge rousse	1 ^{er} samedi août, 6h00	21 août à 6h00	31 janvier
1		Bécasseau maubèch	1 ^{er} samedi août, 6h0(21 août à 6h00	31 janvier
		Bécassine des marai	1 ^{er} samedi août, 6h0(du 1 ^{er} samedi d'août à 6h00 au 20 août, sur les platières spécifiquement aménagées, de 10h00 à	31 janvier
The state of the s		Bécassine sourde	1 ^{er} samedi août, 6h00	17h00	31 janvier
		Chevalier aboyeur	1 ^{er} samedi août, 6h0(21 août à 6h00	31 janvier
	Limicoles	Chevalier arlequin	1 ^{er} samedi août, 6h0(21 août à 6h00	31 janvier
		Chevalier combattant	1 ^{er} samedi août, 6h0(21 août à 6h00	31 janvier
		Chevalier gambette	1 ^{er} samedi août, 6h0(21 août à 6h00	31 janvier
		Courlis cendré		chasse suspendue	31 janvier
		Courlis corlieu	1 ^{er} samedi août, 6h0(21 août à 6h00	31 janvier
		Huîtrier pie	1 ^{er} samedi août, 6h00	21 août à 6h00	31 janvier
		Pluvier doré	1 ^{er} samedi août, 6h0(21 août à 6h00	31 janvier
		Pluvier argenté	1 ^{er} samedi août, 6h00	21 août à 6h00	31 janvier
		Vanneau huppé	4èi	me dimanche de septembre	31 janvier
		17 40 11	and the second second second second	-+- 14 can - + 4 can	Charles Control

DATES DE CHASSE DES OISEAUX DE PASSAGE DANS LA MANCHE

sous réserve de publication d'un nouvel arrêté ministériel

	OUVERTURE	FERMETURE
Alouette des champs	4ème dimanche de septembre	31 janvier
Caille des blés	dernier samedi d'août (de 8h30 à 17h30 après l'ouverture générale)	20 février
Pigeon biset	4ème dimanche de septembre	10 février
Pigeon colombin	4ème dimanche de septembre	10 février
Pigeon ramier	4ème dimanche de septembre	20 février (poste fixe du 11 au 20/02)
Tourterelle turque	4ème dimanche de septembre	20 février
Tourterelle des bois	chasse suspendue	
Merle noir	4ème dimanche de septembre	

CHASSE DU GIBIER D'EAU

En période d'ouverture spécifique (avant l'ouverture générale, ou avant et après les heures d'ouverture générale), le gibier d'eau ne peut être chassé que : en zone de chasse maritime, dans les marais non asséchés, sur les fleuves, rivières, canaux, réservoirs, lacs, étangs et nappes d'eau, et 2 heures avant/après le lever/coucher du soleil. Seul le tir au-dessus de la nappe d'eau est autorisé.

HUTTE

Plan Quantitatif de Gestion (PQG) de 25 canards par hutte et par période de 24 heures (de 12h à 12h).

La chasse de nuit de la Bernache du Canada est interdite.

Mise à jour du 30/07/2024 - Photos, conception, réalisation : Christophe Gouache, FDC50